## DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): M. LUCIEN LIMOUSIN

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 17 Octobre 2017

OBJET: Soutien au développement pastoral - Année 2017

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 17 Octobre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

## A décidé :

- d'allouer au Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée (CERPAM), au titre de l'année 2017, une subvention de 30 000 €, ce financement étant partagé entre la Direction de l'Environnement à hauteur de 20 000 € et la Direction de l'Agriculture et des Territoires à hauteur de 10 000€,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention dont le projet est annexé au rapport.

La dépense sera imputée à hauteur de 30 000 € sur le chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

## **ADOPTE**

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée